**CONCOURS D 2024**

**(réservé aux titulaires d’un diplôme à caractère scientifique conférant le grade de master)**

**DOSSIER COMPLET A ADRESSER A :**

ENGEES – SERVICE CONCOURS - l’attention de M. Hugo BOUSQUET

1 Cour des Cigarières - 67000 STRASBOURG pour le **29 février dernier délai**

IMPERATIF : le dossier doit être adressé COMPLET et constitué comme suit :

* Le dossier d'inscription téléchargé, daté et signé
* Une copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport
* Un curriculum vitae détaillé avec photo (avec mention des éventuels stages effectués)
* Une lettre de motivation détaillée, dans laquelle vous vous présentez votre parcours au regard de votre candidature et dans laquelle vous explicitez votre projet professionnel et les raisons qui vous conduisent à vous présenter au concours d’entrée à l’ENGEES. Il s’agit d’une pièce essentielle du dossier. Votre lettre ne doit pas dépasser 4 pages.
* Copie du baccalauréat accompagné impérativement du relevé de notes.
* Une copie des diplômes déjà obtenus.
* Tous les relevés des notes obtenues depuis le baccalauréat et durant les années de préparation de la dernière formation suivie et/ou en cours devront être fournis. Relevés de notes par trimestre ou semestre avec mention du rang de classement, de la moyenne du candidat / et de la moyenne de la classe. A défaut, il faudra présenter une attestation de l'enseignant responsable faisant état du niveau et classement.
* TRES IMPORTANT : pour les diplômes étrangers : Une attestation de comparabilité doit être obligatoirement jointe et le programme pédagogique de la formation joint. VOIR LE SITE www.ciep.fr/enic-naric-france
* Le ou les programmes avec contenu pédagogique du ou des diplômes obtenus ou en cours
* Pour les candidats boursiers : une attestation d'obtention de bourse d'études.

OU

* Pour les candidats non boursiers : Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ENGEES, à l'exclusion de tout autre mode de paiement, au titre des frais administratifs de dossier : 53 € pour le concours D. A partir de la date limite de réception des dossiers, les frais administratifs et d’organisation restent acquis y compris en cas d'annulation de la candidature. Ils ne feront l'objet d'aucun remboursement, quel que soit le motif invoqué.